

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

**PRISONNIERS LIBÉRÉS**

**DE BORDEAUX**

RECONNUE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

*Par décret en date du 13 juillet 1878*

---

**COMPTE RENDU DU 32<sup>e</sup> EXERCICE**

1905-1906

---

**BORDEAUX**

97, RUE MALBEC

1907

18/60  
F9C81

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

# PRISONNIERS LIBÉRÉS

DE BORDEAUX

RECONNUE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

*Par décret en date du 13 juillet 1878*



---

COMPTE RENDU DU 32<sup>e</sup> EXERCICE

1905-1906

---

BORDEAUX

97, RUE MALBEC

—  
1907

# OEUVRE DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

FONDÉE EN 1874

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.  
LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE.  
LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX.  
S. E. M<sup>EF</sup> LE CARDINAL DONNET, Archevêque de Bordeaux.  
S. G. M<sup>EF</sup> DE LA BOUILLERIE, Coadjuteur.  
SILLIMAN (Ch.), *Président*.  
VAUCHER, Président à la Cour, } *Vice-Présidents*.  
GROSSARD (O.), }  
BALLANDE (L.), *Trésorier*.  
COUVE (H.), *Secrétaire*.

## Donateurs Fondateurs :

|  |  |
|--|--|
| MM. BAOUR (Ch.).                             | MM. JOHNSTON (H.).                       |
| BAOUR et C <sup>ie</sup> .                   | JOHNSTON (Nath.).                        |
| BALLANDE (L.).                               | LAFARGUE (A.) et C <sup>ie</sup> .       |
| BALLANDE (André).                            | LALANDE (Armand).                        |
| M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> BEDOURET.    | LE QUELLEC (A. Casimir).                 |
| BRANDENBURG (Ch.).                           | LE QUELLEC (Louis).                      |
| M <sup>me</sup> BRANDENBURG (Ch.).           | LUR-SALUCES (Marquis de).                |
| MM. BRANDENBURG (Albert).                    | LUZE (Alfred de).                        |
| MM. CADILHON (G.).                           | LUZE (baron A. de).                      |
| CALVET (J.) et C <sup>ie</sup> .             | MARC MAUREL.                             |
| M <sup>e</sup> CASTERA.                      | MESTREZAT (Paul).                        |
| CORNOULS-HOULÈS (G.).                        | PIGANEAU et Fils.                        |
| CRUSE (H.).                                  | RÜDEL et Fils frères.                    |
| CRUSE (A.).                                  | SAMAZEUILH et Fils.                      |
| CRUSE (Ed.).                                 | SCHACHER (G.).                           |
| M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> CRUSE (H.).  | M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> SCHYLER. |
| M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> CRUSE (Ed.). | SILLIMAN (Ch.).                          |
| M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> DUMONTEIL.   | SILLIMAN (G.).                           |
| MM. ESCARRAGUEL (A.).                        | M <sup>lle</sup> SILLIMAN (Julie).       |
| FAURE (Lucien).                              | SYNDICAT DE LA BOUCHERIE                 |
| FOSSE (H.).                                  | ET DE LA CHARCUTERIE.                    |
| FOSSE (Ch.).                                 | TAMPIER (L.).                            |
| GALTIÉ (J.).                                 | TASTET et LAWTON.                        |
| GOUZIL neveu.                                | MM. TEYSSONNEAU (E.).                    |
| GROSSARD (O.).                               |  |

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Présidents d'honneur.

S. E. M<sup>EF</sup> LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.  
M. LE PRÉFET DE LA GIRONDE.  
M. LE MAIRE DE BORDEAUX.  
M. BÉRENGER, sénateur, membre de l'Institut, président de la Société générale pour le Patronage des libérés.

## Membres.

MM. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL.  
LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL.  
LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL.  
LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.  
BALLANDE (André), négociant.  
BERMOND (Adolphe), négociant.  
CALVÉ (Jules), président de Chambre à la Cour d'appel.  
CLOUET (Vicomte Louis de), rentier.  
CRUSE (Hermann), négociant.  
DUPEUX (Dr), conseiller d'arrondissement.  
ESCARRAGUEL (Arthur).  
FOSSE (Ch.), négociant.  
FRANÇOIS, avocat à la Cour d'appel.  
LACARRIÈRE, vice-président du Conseil de préfecture.  
LALANDE (Armand) fils, négociant.  
LANDE (Dr), ancien Maire de Bordeaux.  
LANUSSE, administrateur des Hospices.  
LAWTON (Ed.).  
LÉON (Anselme), conseiller à la Cour d'appel.  
LÉON (Louis-Adrien), ancien juge au Tribunal de commerce.  
LESKA, ancien conseiller général de la Gironde.  
LUNG (Gustave), négociant.  
LUZE (Charles A. de), négociant.  
MARCILLAUD DE BUSSAC, président de Chambre à la Cour d'appel.  
MATHIEU, pasteur.  
MOLINIÉ (Francisque-G.).  
PÉRIÉ (Georges), conseiller général.  
RÜDEL (Henri), substitut du Procureur général.  
TEYSSONNEAU (Émile), négociant.  
VITRY, directeur de la circonscription pénitentiaire de Bordeaux.

### Membres honoraires.

- MM. L. LE GOUEST, ancien directeur de la maison centrale de Loos-lès-Lille.  
le D<sup>r</sup> DEMONS, professeur à la Faculté de médecine.

### Comité exécutif de la Société.

- MM. J. CALVÉ, *Président*.  
MARCILLAUD DE BUSSAC,  
Charles A. DE LUZE, } *Vice-Présidents*.  
A. BALLANDE, *Trésorier*.  
Henri RÖDEL, *Secrétaire général*.  
G. LUNG, *Secrétaire adjoint*.  
Vicomte L. DE CLOUET,  
Hermann CRUSE, }  
Ch. FOSSE, } *Assesseurs*.  
Anselme LÉON,  
F.-G. MOLINIÉ,  
VITRY,

### Service intérieur.

- MM. A. CARON, \*, officier en retraite, *Directeur du Refuge*.  
Ch.-A. BARDON, *Surveillant comptable*.

### Service médical.

- MM. le D<sup>r</sup> PERINGUEY, *Médecin principal*.  
le D<sup>r</sup> LAFOND-ORÉ, *Médecin adjoint*.

## SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

# PRISONNIERS LIBÉRÉS

LE BORDEAUX

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du samedi 22 décembre 1906

L'Assemblée générale de la Société de patronage des prisonniers libérés de Bordeaux a été tenue au Refuge, 97, rue Malbec, le samedi 22 décembre 1906, à deux heures, sous la présidence de M. J. Calvé, président de l'OEuvre, assisté de MM. Charles de Luze, vice-président ; Ballande, trésorier ; Rödel, secrétaire général ; G. Lung, secrétaire-adjoint ; F.-G. Molinié, A. Léon, Fosse, assesseurs.

S. E. Mgr le cardinal Lecot ; M. le général Oudart, commandant le 18<sup>e</sup> corps d'armée ; M. Lutaud, préfet de la Gironde ; M. le général Frater, commandant la 35<sup>e</sup> division d'infanterie ; M. Lénard, procureur général près la cour d'Appel ; M. le Maire de Bordeaux et diverses autres autorités, ainsi que plusieurs invités et membres du Conseil d'administration s'étaient fait excuser.

De nombreux souscripteurs assistent à la séance, ainsi que plusieurs invités et quelques dames.

M. Calvé, président, prononce une allocution, mettant en lumière les services que l'OEuvre ne cesse de rendre depuis trente-deux ans.

Il annonce la démission de M. Marcillaud de Bussac, vice-président, qui quitte Bordeaux, et il propose de lui conférer le titre de Président honoraire de la Société.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

M. Rödel, secrétaire général, donne ensuite lecture de son rapport sur le fonctionnement de la Société pendant son 32<sup>e</sup> exercice, allant du 1<sup>er</sup> novembre 1905 au 31 octobre 1906.

M. Ballande, trésorier, expose les mouvements de la caisse pendant le 32<sup>e</sup> exercice et fait connaître la situation financière de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures 1/2.

*Le Secrétaire général,*

Henri RÖDEL.

### *Allocution de M. Calvé, Président*

MESDAMES,

MESSIEURS,

Après son 32<sup>e</sup> exercice annuel dont le compte-rendu vous sera présenté par M. Rödel, secrétaire général de l'OEuvre, notre Société reste en droit d'affirmer que son action salutaire se poursuit avec la même constance et la même efficacité. Les difficultés qu'elle a à vaincre n'ont cependant pas diminué; elles sont plutôt aggravées par la crise que subissent la plupart des industries. Quel que soit, en effet, le travail auquel nos patronnés seraient capables de se livrer, ils ne peuvent être proposés à un chef d'atelier ou de chantier sans que celui-ci objecte que, pour l'effectif chaque jour réduit des ouvriers qu'il occupe, son choix se porte par une préférence légitime sur les hommes qu'il connaît et dont il a pu déjà apprécier, avec leurs qualités professionnelles, la probité et la moralité. Il ne reste dès lors à nos patronnés que la chance très incertaine de se voir accueillir dans des entreprises où, par exception, le besoin d'un grand nombre d'ouvriers dispense ceux-ci des renseignements trop circonstanciés sur leur passé. Nous considérons qu'il est avant tout de l'intérêt de nos protégés qu'ils reviennent soit dans leur famille où ils trouveront facilement le pardon d'une première faute, soit auprès des chefs d'industrie qui les ont déjà occupés et consentiront, peut-être, en leur procurant du travail, à favoriser leur essai de réhabilitation. Ce rapatriement, qui est l'un de nos plus utiles modes d'assistance, nous serait interdit à cause des frais qu'il entraîne si les Compagnies de chemins de fer ne nous concédaient très libéralement des réductions sur les prix que nous coûte le transport de nos patronnés. Nous ne saurions trop vivement leur en renouveler nos sincères remerciements.

Malgré les difficultés de notre tâche, nous obtenons, ainsi que la preuve en est fournie par nos comptes rendus annuels, des résultats qui attestent le succès de nos efforts. Il n'y a, de notre part,

aucune témérité à déclarer que notre patronage sauve chaque année du danger de la récidive un grand nombre d'hommes voués à cette effroyable déchéance, si, à leur sortie de prison, ils n'avaient, avec l'abri de notre Refuge, trouvé notre appui matériel et n'avaient été par nous exhortés à leur retour au bien.

Notre Société, dont la création remonte à une date déjà lointaine, pourrait, avec quelque fierté, rappeler qu'elle fut en France l'une des plus anciennes institutions qui ont pour objet l'amendement des individus frappés de condamnations pénales; elle ne veut évoquer ce souvenir que pour affirmer à nouveau qu'elle ne craignait pas de céder à une illusion généreuse lorsque, dès cette époque, elle témoignait sa pleine confiance dans la valeur morale et sociale de son entreprise et dans les résultats qu'elle en attendait.

Il s'est, depuis lors, fondé à son exemple un grand nombre de Sociétés qui toutes, au milieu des difficultés que nous éprouvons nous-mêmes, exercent leur patronage avec la plus heureuse efficacité. De telles fondations ne sauraient trop se multiplier. Il faut, en effet, que dans toute région comprenant des Etablissements pénitentiaires de quelque importance, les détenus disposés à revenir au bien trouvent aisément, au jour de leur libération, le secours qui peut les aider à réaliser leur louable intention. Cette assistance est particulièrement nécessaire pour ceux qui, à l'effet de remplir toutes les conditions auxquelles la loi subordonne leur libération provisoire, sont obligés de solliciter l'appui d'une Société sous la surveillance de laquelle ils se placeraient. Il leur faut, dans ce but, s'adresser à des Sociétés dont le périmètre d'action n'a aucune relation avec leurs résidences antérieures, avec le lieu de leur condamnation ou celui de l'exécution de leur peine: leur demande ne peut dès lors qu'aboutir à un échec et leur libération conditionnelle, qui est souvent un puissant moyen d'amendement, reste sans suite ou subit un regrettable attermoisement.

L'Administration pénitentiaire, à tous les degrés de sa hiérarchie, a toujours donné à notre OEuvre son appui le plus zélé: Nous avons tout particulièrement à nous louer de la bienveillance avec laquelle M. Vitry, directeur de la circonscription pénitentiaire, s'associait à nos efforts pour assurer les heureux effets de notre patronage. Aussi est-ce avec le plus sincère regret que nous le voyons s'éloigner de Bordeaux en vertu d'un avancement légitimement acquis par la distinction de ses services. Notre Société lui

exprime sa très vive gratitude pour la sympathie qu'il n'a cessé de lui témoigner et, au nom de notre Comité d'administration, je lui donne l'assurance qu'aucun de nous n'oubliera les relations affectueuses que nous avons eu le plaisir d'entretenir avec lui.

M. Marcillaud de Bussac, vice-président de notre Comité, vient, par un décret l'admettant, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, de cesser ses fonctions de président de chambre à la Cour d'appel de Bordeaux. Cette détermination de M. le président Marcillaud de Bussac a excité au Palais des regrets unanimes: elle attriste tous ceux de ses collègues qui, depuis de longues années, dans les tribunaux de première instance et à la cour, étaient associés à ses travaux judiciaires et entretenaient avec lui des relations d'étroite amitié. Je m'étais plu à espérer que notre collègue, tout en satisfaisant son goût pour la vie des champs, ne s'éloignerait de Bordeaux qu'avec l'intention d'y revenir quelquefois et qu'il lui serait, dès lors, possible de rester au nombre des administrateurs de notre OEuvre. J'ai été déçu dans cet espoir par la lettre que M. Marcillaud de Bussac vient de m'adresser et dont je vous donne lecture . . . . .

Je suis, Messieurs, l'interprète de vos sentiments unanimes en exprimant à notre collègue le regret de nous voir désormais privés de sa collaboration que ses hautes qualités de cœur et d'esprit nous rendaient si précieuse. Je le remercie au nom de notre Société des services qu'il n'a cessé de lui rendre depuis l'époque, presque lointaine, où ses fonctions judiciaires le fixaient à Bordeaux.

Je vous propose, Messieurs, de donner à notre ancien vice-président, M. Marcillaud de Bussac, le témoignage de notre gratitude en lui conférant le titre de président honoraire de notre Société.

Messieurs, les ressources qui nous sont nécessaires pour l'exercice de notre patronage consistent, vous le savez, dans les subventions que nous accordent M. le Ministre de l'Intérieur, le Conseil général de la Gironde et le Conseil municipal de Bordeaux, dans les souscriptions que nous recueillons et dans l'intérêt des sommes qui nous sont données ou léguées. Nous ne saurions trop fidèlement honorer la mémoire des généreux bienfaiteurs qui, après avoir pendant leur vie donné à notre OEuvre l'appui le plus sympathique, lui témoignent par des dispositions testamentaires leur

désir de continuer à lui être utiles après leur mort. M<sup>me</sup> Veuve Camille Lopès-Dubec, dont la vie tout entière avait été consacrée à la bienfaisance, a donné à notre OEuvre une marque suprême de son constant intérêt en lui léguant une somme de 300 francs. Nous avons accueilli avec reconnaissance, c'est-à-dire en nous promettant de rester fidèles à la mémoire de M<sup>me</sup> Lopès Dubec, cette libéralité qui est pour nous une des attestations les plus éclatantes des mérites de notre OEuvre.

### Rapport de M. Rödel, secrétaire général.

MESDAMES,  
MESSIEURS,

Il y a un an, à notre Assemblée générale du 16 décembre 1905, je me trouvais empêché, par des circonstances personnelles particulièrement douloureuses, de vous présenter, comme je le fais chaque année depuis près de dix ans, le rapport annuel sur le fonctionnement de notre OEuvre. Mon collègue et ami, M. Gustave Lung, a bien voulu se charger alors de me remplacer, et c'est lui qui a assumé la charge de ce compte rendu de nos travaux, de nos efforts, de nos résultats, de nos regrets, de nos espérances. Je ne veux pas commencer ce rapport sans lui dire ma bien vive et bien sincère gratitude pour le service qu'il me rendait ainsi. Je le remercie aussi et je remercie également notre président, M. Calvé, des paroles affectueuses qu'ils m'adressaient l'un et l'autre et des vœux, hélas ! irréalisés, qu'ils m'exprimaient alors.

Cette année, Messieurs, je reprends ma place et je vais vous présenter le compte rendu de notre trente-deuxième exercice. Mais je dois tout d'abord vous annoncer une nouvelle particulièrement regrettable pour notre OEuvre. M. Vitry, directeur de la circonscription pénitentiaire de Bordeaux, nous quitte et votre Comité exécutif perd en lui un de ses membres les plus dévoués.

Le départ de  
M. Vitry.

Depuis qu'il avait été nommé à Bordeaux, en octobre 1896, M. Vitry a témoigné à notre OEuvre une sympathie particulière. Bien que nous ayons été habitués à trouver en ses prédécesseurs des amis de notre Société, des adeptes de nos idées, des collaborateurs de nos efforts, je puis bien dire qu'aucun d'eux n'a été plus complètement nôtre que M. Vitry. Entièrement dévoué à la cause du patronage, non seulement il nous a secondés dans l'accomplissement de notre tâche, mais il a personnellement pratiqué le patronage de la façon la plus large, la plus utile, la plus efficace. Il est allé au-devant des occasions et des infortunes à secourir,

nous les signalant et intervenant lui-même chaque fois qu'il pouvait y avoir lieu. Je ne me rappelle pas avoir assisté à une seule de nos visites de quinzaine au Fort du Hà où il ne fût pas présent : vous vous rappelez ce que disait à ce point de vue M. Lung dans son rapport de l'an passé.

Nous ne pouvons donc voir M. Vitry quitter notre ville qu'avec de vifs regrets et, si nous devons lui adresser nos vœux à l'heure de son départ pour le poste important qu'il va occuper, nous ne saurions lui dissimuler que nous eussions préféré le voir rester longtemps encore parmi nous pour le plus grand bien de notre Œuvre.

Nous avons, il est vrai, l'assurance que son successeur, qui n'est, du reste, pas encore désigné, sera animé à notre égard des mêmes sentiments que lui et que, fidèle en cela aux idées et aux traditions de l'Administration pénitentiaire, il s'associera à nos efforts et secondera de son mieux notre action bienfaisante pour le plus grand bien de nos patronnés.

Au cours de notre 32<sup>e</sup> exercice, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> septembre 1905 au 31 octobre 1906, le Refuge a reçu 479 pensionnaires; 5 s'y trouvaient déjà à la clôture de l'exercice précédent. C'est donc un total de 484 individus qui ont profité de notre hospitalité pendant ce 32<sup>e</sup> exercice. L'an dernier, nous en avons reçu 506.

La Société a, en outre, assisté en dehors du Refuge, parfois même à plusieurs reprises, 32 familles ou individus, ce qui donne un total de 516 individus ou familles ayant bénéficié de notre assistance.

Statistique  
du 32<sup>e</sup> exercice.

Provenances.

Sur les 484 individus reçus au Refuge.

| 32 <sup>e</sup><br>EXERCICE | 31 <sup>e</sup><br>EXERCICE | 30 <sup>e</sup><br>EXERCICE |
|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 215                         | contre 282                  | 203                         |
| 38                          | —                           | 45                          |
| 65                          | — 42                        | 94                          |
| 129                         | — 101                       | 104                         |
| 36                          | — 34                        | 68                          |
| 1                           | — "                         | 2                           |
| <u>484</u>                  | <u>506</u>                  | <u>516</u>                  |

Le nombre des libérés provenant du fort du Hà, du Dépôt de mendicité et des établissements pénitentiaires du dehors a diminué assez sensiblement par rapport à l'an dernier.

Par contre, les chiffres des pensionnaires provenant du petit parquet, ou venus sur la recommandation des membres du Comité a augmenté.

Les autres chiffres que je viens de vous donner ne me paraissent pas comporter d'observations spéciales.

Cinq seulement de nos patronnés du dernier exercice n'avaient pas d'antécédents judiciaires contre 3, 6 et 9 les années précédentes.

Antécédents  
de nos patronnés

139 étaient sans antécédents connus contre 126, 128 et 95.

Par suite, 340 avaient été condamnés. Ils s'étaient rendus coupables des crimes et délits suivants :

| 32 <sup>e</sup><br>EXERCICE | 31 <sup>e</sup><br>EXERCICE | 30 <sup>e</sup><br>EXERCICE |
|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 213                         | contre 268                  | 233                         |
| 60                          | — 42                        | 55                          |
| 26                          | — 38                        | 43                          |
| 7                           | — 5                         | 9                           |
| 28                          | — 33                        | 31                          |
| 3                           | — 9                         | 1                           |
| 3                           | — 13                        | 10                          |
| <u>340</u>                  | <u>408</u>                  | <u>391</u>                  |

La plupart de ces chiffres sont en diminution sur ceux de l'an dernier, ce qui s'explique, puisqu'il y a eu une diminution du nombre total de nos hôtes. Cependant, un est en augmentation notable, celui des condamnés pour vol.

Parmi nos 484 pensionnaires, il n'y a eu que 7 étrangers contre 20, l'an dernier, et 17, il y a 2 ans. La diminution est donc fort appréciable.

Nationalités.

Sur ces 7 étrangers, il y avait 3 Suisses, 2 Allemands, 1 Espagnol et 1 Belge.

Age. Au point de vue de l'âge, nos pensionnaires se répartissent comme il suit :

| 32*<br>EXERCICE |                                  | 31*<br>EXERCICE | 30*<br>EXERCICE |
|-----------------|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| 81              | avaient moins de 20 ans. . . . . | contre 87       | 102             |
| 122             | avaient de 20 à 30 ans. . . . .  | — 121           | 160             |
| 115             | avaient de 30 à 40 ans. . . . .  | — 115           | 112             |
| 75              | avaient de 40 à 50 ans. . . . .  | — 86            | 63              |
| 67              | avaient de 50 à 60 ans. . . . .  | — 64            | 49              |
| 24              | avaient plus de 60 ans . . . . . | — 33            | 30              |
| <u>484</u>      |                                  | <u>506</u>      | <u>516</u>      |

Le nombre des mineurs de 20 ans a, vous le voyez, quelque peu diminué.

Professions (1). Nos 484 pensionnaires exerçaient, comme toujours, les professions les plus diverses. Nous avons eu cette année : 1 artiste acrobate, 1 clerc d'avoué, 1 étudiant, 11 infirmiers, 1 instituteur, 30 employés de commerce, commis ou comptables. Ce dernier chiffre est, détail digne de remarque, identiquement le même que celui des deux années précédentes. Le nombre de nos hôtes qui se sont déclarés sans profession a été de 19, contre 9 et 16, les deux dernières années.

Degré d'instruction. Sous le rapport de l'instruction, nos 484 pensionnaires se sont répartis comme suit :

| 32*<br>EXERCICE |   | 31*<br>EXERCICE | 30*<br>EXERCICE |
|-----------------|---|-----------------|-----------------|
| 2               | avaient une instruction supérieure (attestée par des brevets) . . . . .     | contre 5        | 4               |
| 4               | avaient une instruction supérieure (non attestée par des brevets) . . . . . | — "             | "               |
| 426             | savaient lire et écrire. . . . .  | — 448           | 452             |
| 9               | savaient lire seulement. . . . .  | — 8             | 13              |
| 43              | étaient complètement illettrés . . . . .                                    | — 45            | 47              |
| <u>484</u>      |   | <u>506</u>      | <u>516</u>      |

(1) V. l'état des professions, p. 25.

Voici ce que nos pensionnaires sont devenus en nous quittant :

Placements, rapatriements, engagements.

| 32*<br>EXERCICE |   | 31*<br>EXERCICE | 30*<br>EXERCICE |
|-----------------|---|-----------------|-----------------|
| 90              | ont été placés ou établis. . . . .                                  | contre 104      | 103             |
| 35              | ont été rapatriés. . . . .  | — 25            | 44              |
| 2               | ont été embarqués. . . . .  | — 7             | 5               |
| 252             | sont sortis volontairement, disant avoir du travail assuré. . . . . | — 292           | 271             |
| 78              | sont partis sans donner avis de leur départ. . . . .                | — 52            | 58              |
| 7               | ont été renvoyés. . . . .   | — 6             | 8               |
| 1               | a été réconcilié avec sa famille. . . . .                           | — 3             | "               |
| 3               | ont été engagés . . . . .   | — 4             | 6               |
| 9               | ont été placés dans les hôpitaux ou autres établissements. . . . .  | — 7             | 15              |
| <u>477</u>      |   | <u>500</u>      | <u>510</u>      |
| 7               | restaient au Refuge le 1 <sup>er</sup> novembre 1906 . . . . .      | — 6             | 6               |
| <u>484</u>      |   | <u>506</u>      | <u>516</u>      |

Plusieurs de ces chiffres ne comportent aucune observation spéciale. Je ne puis cependant m'abstenir de noter la diminution du nombre des pensionnaires placés ou établis cette année — ce qui hélas! n'est pas fait pour surprendre et confirme mes observations des années précédentes — et l'élévation assez sensible de ceux qui sont partis volontairement, sans donner avis de leur départ. Souhaitons qu'ils aient tous trouvé du travail!

Il existe, vous le savez, pour tous nos hôtes, une masse individuelle à laquelle est porté le produit de leur travail et d'où nous déduisons certaines retenues réglementaires, le solde leur étant remis lorsqu'ils partent du Refuge. Cette année, 6 pensionnaires ont touché une certaine somme à leur départ :

Le travail au Refuge.

|          |                                |
|----------|--------------------------------|
| 3        | ont touché moins de 10 francs. |
| 2        | ont touché de 10 à 20 francs.  |
| 1        | a touché plus de 100 francs.   |
| <u>6</u> |                                |

Sur ces 6 hommes :

|          |                                       |
|----------|---------------------------------------|
| 4        | sont sortis volontairement du Refuge. |
| 2        | ont été placés.                       |
| <u>6</u> |                                       |

Voilà nos pensionnaires partis du Refuge. Il serait bien intéressant de pouvoir les suivre; mais, en général, cela nous est bien difficile. Cependant, pour certains, nous savons ce qu'ils deviennent.

Cette année, je n'ai rien à vous dire au sujet des réhabilitations ; mais j'ai un mot à ajouter à deux points de vue : les récidives et les correspondances.

Les récidives.

La proportion des récidives constatées à la charge de nos patronnés à l'aide des renseignements qui nous sont fournis à la maison d'arrêt, a été, cette année, de 23 p. 100. Ce chiffre est inférieur à celui que vous indiquait, l'an dernier, mon collègue M. Lung (25 p. 100). Il est, par contre, supérieur aux chiffres des années précédentes. Souhaitons qu'il s'abaisse l'année prochaine et qu'il aille en s'abaissant encore les années suivantes.

La correspondance avec nos anciens hôtes.

Je ne veux pas ouvrir trop largement les archives de la Société, afin de ne pas allonger outre mesure ce rapport.

Je ne vous lirai pas la lettre classique du 1<sup>er</sup> janvier par laquelle les pensionnaires hospitalisés à cette date au Refuge, ne manquent jamais de remercier celui qui personnifie l'OEuvre à leurs yeux, M. le Directeur du Refuge, de l'assistance qui leur est accordée.

Mais voici trois lettres qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire ici.

La première est adressée à votre secrétaire général.

MONSIEUR RÖDEL,  
MONSIEUR,

Bordeaux, le 3 janvier 1906.

Lorsque je me suis présenté à vous, j'avais le ferme espoir que je réussirais à trouver une occupation stable me permettant de vivre d'une façon enfin régulière : cet espoir je ne l'ai plus.

Les quelques démarches que j'ai tentées ici, la façon défavorable dont j'ai été reçu là où j'ai offert mes services, bien faibles, hélas ! m'ont déterminé à quitter l'asile où vous avez bien voulu me faire admettre.

Je n'ai cependant pas voulu partir sans vous dire à vous, M. le Secrétaire général, combien j'ai été touché de l'accueil gracieux qui m'a été fait ici.

Malgré moi, en venant à Bordeaux, j'avais l'appréhension d'être reçu avec froideur ; tout au moins avec indifférence. Or, au contraire, j'ai trouvé des cœurs généreux qui n'ont pas hésité à me témoigner une sympathie, d'autant plus précieuse pour moi qu'elle est plus rare.

Mes espérances ne se sont pas réalisées, il est vrai ; malgré cela, je pars reconforté par l'atmosphère de bienveillance dans laquelle j'ai vécu quelques heures. Je pars en me disant qu'il existe dans ce monde, que l'on prétend si méchant, des cœurs délicats, de généreux esprits qui savent compatir aux souffrances de leurs semblables, quelle qu'en soit la cause.

Une dernière fois, Monsieur, à vous et à tous ceux qui composent votre Société, j'adresse un sincère merci.

L'honnête homme que je suis, malgré les apparences du vagabond, regrette de ne pouvoir vous témoigner sa reconnaissance autrement que par de banales paroles.

Adieu, Monsieur, et pour la dernière fois, merci de tout cœur.

X.

En voici une seconde adressée à notre Directeur par un malheureux que l'OEuvre a fait rapatrier dans sa famille :

24 mars 1906.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Grâce à la Société dont vous êtes le si dévoué directeur, je suis rentré dans ma famille. Ma bonne mère est très heureuse de me voir auprès d'elle et elle se joint à moi pour vous remercier ainsi que votre bonne Société qui rend de si grands services à ceux qui se trouvent dans des circonstances malheureuses. Je remercie également d'une façon spéciale Monsieur le Surveillant dont j'ai apprécié la bonté.

Je suis heureux auprès des personnes qui m'aiment et je n'oublierai jamais que c'est grâce à votre bienveillance que j'ai pu obtenir ce bonheur.

J'ai tenu, Monsieur le Directeur, à vous exprimer ma reconnaissance. Puisse ce faible témoignage vous dédommager un peu de ce que vous avez fait pour moi et être pour votre bonne Société une satisfaction de ma part.

Avec mes vifs remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Votre serviteur respectueux,

X.

La dernière émane aussi d'un rapatrié.

22 octobre 1906.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

L'exquise bonté dont j'ai été l'objet de votre part mérite bien mieux, il me semble, que les remerciements vulgaires que je vous adressais avant de sortir de chez vous.

Aussi est-ce pour que vous ayez une preuve incontestée de ma reconnaissance qui ne faiblira pas, que j'ai l'honneur de vous adresser ces quelques lignes.

Il est bon aussi que je vous dise que mon arrivée s'est bien effectuée dans les circonstances plutôt douloureuses que j'avais pressenties.

Effectivement, j'ai trouvé mon père beaucoup plus affaibli qu'il ne l'était lorsqu'il m'écrivait récemment encore. En cette triste occurrence, que va-t-il m'advenir ? Evidemment, c'est là aussile secret de la Providence. Quoi qu'il en soit, je n'oublierai pas que vous m'avez donné le moyen le plus commode de me rendre auprès de mon père qui va peut-être s'en aller pour le grand voyage ; cela semble presque certain.

Enfin, Monsieur le Directeur, je termine cette épitre, peut-être trop longue, encore par le cri de la reconnaissance.

X.

La situation financière<sup>(1)</sup>.

Notre collègue, M. Ballande, trésorier, va vous faire connaître, dans un instant, la situation financière de l'OEuvre. Je ne veux pas empiéter sur ses attributions, mais, j'ai le devoir d'adresser des remerciements à tous ceux qui nous soutiennent et nous aident par leurs subventions, leurs allocations ou leurs souscriptions, au Ministère de l'Intérieur, au Conseil général de la Gironde, à la Ville de Bordeaux, à tous nos adhérents, à tous nos souscripteurs anciens et nouveaux, à tous ceux qui nous font des dons en nature.

Je n'ai garde d'oublier non plus, vous le pensez bien, les donateurs généreux qui, à l'heure où ils rédigent leurs volontés dernières, inscrivent sur leur testament le nom de notre Société.

Tout dernièrement, nous avons reçu un nouveau legs, celui de M<sup>me</sup> Veuve Camille Lopès-Dubec, née Lopès-Dias, qui, fidèle aux traditions de toute sa famille, s'intéressait à notre OEuvre. Elle nous a légué une somme de 300 francs. Nous garderons pieusement sa mémoire comme nous gardons celle de tous nos bienfaiteurs disparus.

A ce propos, je dois vous dire que votre Comité s'occupe, en ce moment, de faire placer sur les murs de cette salle une plaque de marbre destinée à compléter celle qui s'y trouve déjà. Nous y inscrirons les noms de tous nos bienfaiteurs, afin de montrer à tous ceux qui franchissent ce seuil combien est grande et fidèle notre reconnaissance envers ceux qui nous ont aidés dans notre OEuvre.

Je fais ici un nouvel et pressant appel à la sympathie et à la générosité publiques. Que personne ne nous abandonne, au contraire. La vie des OEuvres devient de plus en plus difficile, car elles ont à faire connaissance avec des charges qu'elles ne soupçonnaient pas naguère. Ceux qui les dirigent doivent ignorer le découragement, mais il ne faut pas qu'on cesse de les aider et de les soutenir. Nous avons confiance que notre OEuvre continuera à grouper autour d'elle dans l'avenir les mêmes sympathies et les mêmes concours que par le passé.

(1) V. Rapport de M. le Trésorier, p. 20 et 21.

Nous comptons beaucoup pour cela sur la presse de notre ville qui toujours, sans distinction aucune depuis trente-deux ans, a aidé et soutenu notre OEuvre. Aussi je lui redis notre gratitude, jugeant inutile de lui demander de continuer à être pour nous ce qu'elle a toujours été, car je sais bien que ses sentiments à notre égard ne risquent pas de changer.

M. Lung terminait, l'an dernier, son rapport en vous parlant de la nouvelle médaille obtenue par la Société à l'Exposition internationale de Liège. Je suis heureux d'ajouter à ce qu'il vous disait alors que le Jury de l'Exposition a décerné personnellement à M. Caron, directeur du Refuge, une médaille de bronze, à titre de collaborateur de notre OEuvre. Cette nouvelle récompense décernée à notre excellent directeur nous a été particulièrement sensible venant après celles de Bordeaux en 1895 et de Paris en 1900, et je suis assuré de me faire votre interprète à tous en lui adressant de vives et sincères félicitations.

# SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

## COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 1905-1906

| RECETTES   |          | DÉPENSES  |  |
|--|----------|-----------|--|
| En caisse et en dépôt chez les banquiers au 31 octobre 1905:         | 537 77   |           |  |
|  |          | 337 77    |  |
| SUBVENTIONS :  |          |           |  |
| Mandat du Ministère de l'Intérieur (1905).....                       | 2.000 »  |           |  |
| » du Conseil général (1906).....                                     | 800 »    |           |  |
| » du Conseil municipal (1906).....                                   | 1.000 »  | 3.800 »   |  |
| LEGS : Encaissé legs Dumonteil.....                                  |          |           |  |
| Intérêts sur legs.....   | 786 90   |           |  |
|  | 55 »     | 841 90    |  |
| INTÉRÊTS SUR RENTE 3 0/0.....  |          |           |  |
|  | 1.188 20 |           |  |
| SOUSCRIPTIONS DIVERSES SUIVANT ÉTAT.....                             |          |           |  |
|  | 2.949 50 | 4.137 70  |  |
| RECETTES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :                                 |          |           |  |
| Travail du dehors.....   | 37 »     |           |  |
| Produit de l'Industrie.....  | 2.011 50 |           |  |
| Versements faits par les hommes.....                                 | 18 10    |           |  |
| Avoir des entrants.....  | 256 40   |           |  |
| Produits divers.....   | 117 90   | 2.440 90  |  |
|  |          | 11.758 27 |  |
| DÉPENSES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :                                 |          |           |  |
| Nourriture.....  | 1.542 35 |           |  |
| Habillement.....   | 323 30   |           |  |
| Blanchissage, savon, désinfection.....                               | 118 95   |           |  |
| Eclairage, chauffage, cuisson des aliments.....                      | 225 60   |           |  |
| Achat de lingerie, mobilier, matériel.....                           | 17 85    |           |  |
| Entretien de lingerie, mobilier, matériel et bâtiments.....          | 378 75   |           |  |
| Frais généraux et de bureau.....                                     | 53 20    |           |  |
| Appointements du personnel.....                                      | 3.235 80 |           |  |
| Travail et avoir remboursé aux partants, rapatriements, secours..... | 657 05   |           |  |
| Avances en argent, timbres, prêts aux hommes.....                    | 376 30   |           |  |
| Dépenses pour l'Industrie.....                                       | 1.611 15 |           |  |
| Contributions.....   | 235 45   |           |  |
| Gratifications et frais divers.....                                  | 538 »    | 9.313 75  |  |
| Souscriptions au Comité de Blaye (1905-06).....                      |          |           |  |
|  | 100 »    |           |  |
| Note de M. H. Rödel, secrétaire général.....                         |          |           |  |
|  | 3 80     |           |  |
| Commission d'encaissement.....                                       |          |           |  |
|  | 83 85    | 187 65    |  |
| En caisse et en dépôt chez les banquiers au 31 octobre 1906.         |          |           |  |
|  |          | 2.256 87  |  |
|  |          | 11.758 27 |  |

LISTE GÉNÉRALE

DES

DONATEURS-SOUSCRIPTEURS

32<sup>e</sup> Exercice 1905-1906.

|  |              |
|--|--------------|
| Allocation du Ministre de l'Intérieur (1905)....F. | 2.000        |
| — du Conseil général (1906).....                   | 800          |
| — du Conseil municipal (1906).....                 | 1.000        |
| TOTAL.....F.                                       | <u>3.800</u> |

|                                     |       |   |         |
|-------------------------------------|-------|---|---------|
| MM. Un ancien pensionnaire.....     | 2 »   | Report.....   | 575 »   |
| D. Ancien pensionnaire.....         | 3 »   | MM. Calvet frères.....  | 20 »    |
| Anonyme, par M <sup>me</sup> C.     | 15 »  | J. Calvet et C <sup>ie</sup> ...                                    | 100 »   |
| Audinet et Buhan..                  | 10 »  | Caniving, fournisseur du Lycée.                                     | 10 »    |
| Bal des Bouchers..                  | 75 »  | L. Cart.....  | 20 »    |
| Bal des Etudiants..                 | 50 »  | Cathala, notaire..  | 40 »    |
| André Ballande....                  | 100 » | M <sup>me</sup> Cayrou.....   | 5 »     |
| Baour et C <sup>ie</sup> .....      | 25 »  | MM. Ch. Cazalet.....  | 5 »     |
| Barton et Guestier.                 | 50 »  | B. Cazalet.....   | 5 »     |
| Bayssellance ancien maire.....      | 10 »  | Chalès.....   | 5 »     |
| de Bethmann.....                    | 10 »  | M <sup>me</sup> J. Cinto.....                                       | 10 »    |
| Birot-Breuilh (premier président).. | 5 »   | Collecte du Jury de la Cour d'Assises (3 <sup>e</sup> trimestre) .. | 15 »    |
| P. Bonifas.....                     | 5 »   | MM. Cousteau frères...  | 50 »    |
| Th. Bosc.....                       | 20 »  | Ch. Couve.....  | 10 »    |
| M <sup>lle</sup> Elisabeth Bosc.... | 10 »  | M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Cruse.....                          | 100 »   |
| MM. J. Bouchard.....                | 20 »  | Ed. Cruse.....  | 100 »   |
| E. Brandenburg ...                  | 100 » | MM. Henri Cruse.....  | 20 »    |
| H. Brown.....                       | 20 »  | F. Cruse.....   | 20 »    |
| G. de Buhan.....                    | 10 »  | Hermann Cruse...  | 100 »   |
| Cahen frères.....                   | 10 »  | Cumenge.....  | 5 »     |
| J. Calvé, président à la Cour.....  | 25 »  | Cunliffe, Dobson et C <sup>ie</sup> .....                           | 10 »    |
|                                     |       | de Dadelzen.....  | 10 »    |
| A reporter....                      | 575 » | A reporter ....   | 1.205 » |

|   |          |   |          |
|---|----------|---|----------|
| Report.....                                 | 1.205 »  | Report.....                                       | 1.832 50 |
| MM. Daney.....                              | 0 50     | Larcher père et fils.                             | 20 »     |
| Degraaf, Sayé et Bégué.....                 | 10 »     | Larronde frères ...                               | 10 »     |
| Demay.....                                  | 10 »     | Alex. Léon.....                                   | 5 »      |
| Demons, doc.-méd.                           | 20 »     | Anselme Léon.....                                 | 15 »     |
| Desbonne.....                               | 3 »      | Lévy (Isaac).....                                 | 5 »      |
| Descas fils.....                            | 10 »     | Louit frères et C <sup>ie</sup> ..                | 20 »     |
| Desclaux de Lacoste                         | 3 »      | Lesca.....  | 20 »     |
| Ducasse (d'Angoulême).....                  | 5 »      | M <sup>me</sup> A. de Luze.....                   | 50 »     |
| Abel Dupuy.....                             | 2 »      | MM. Ch. A. de Luze ...                            | 50 »     |
| Paul Dupuy.....                             | 10 »     | A. de Luze et fils ..                             | 50 »     |
| Durand et Videau..                          | 20 »     | M <sup>me</sup> Lopès-Dubec.....                  | 20 »     |
| Dùsolier.....                               | 2 »      | Magne.....  | 10 »     |
| Eschenauer.....                             | 20 »     | Mairie de Bordeaux                                | 10 »     |
| F. Fau.....                                 | 20 »     | Maletta.....                                      | 10 »     |
| E. Faugère.....                             | 20 »     | Manès.....  | 10 »     |
| Ferrand, avoué....                          | 5 »      | Marcillaud de Bus-sac.....                        | 20 »     |
| H. Ferrière (1905-1906).....                | 10 »     | Marie Brizard et Roger.....                       | 10 »     |
| de Fortage.....                             | 5 »      | Mathieu (Samuel)..                                | 5 »      |
| Fosse et C <sup>ie</sup> .....              | 100 »    | Matignon.....                                     | 5 »      |
| Fulchi.....                                 | 5 »      | Maurel frères.....                                | 50 »     |
| G. Gaden.....                               | 40 »     | Maurel et Prom....                                | 25 »     |
| E. Galtié.....                              | 50 »     | Mayaudon.....                                     | 5 »      |
| J. Garric.....                              | 20 »     | Pierre Meller.....                                | 10 »     |
| L. Garros.....                              | 10 »     | André Meller.....                                 | 10 »     |
| H. Garros.....                              | 10 »     | D.-G. Mestrezat...                                | 25 »     |
| La Gironde.....                             | 10 »     | J. Mestrezat.....                                 | 25 »     |
| M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Glotin..... | 10 »     | Molinié.....                                      | 5 »      |
| MM. Gomez-Vaës.....                         | 5 »      | Mont-de-Piété (M. le Directeur)....               | 5 »      |
| A. Guérin.....                              | 5 »      | Montméjà.....                                     | 5 »      |
| Hanappier et C <sup>ie</sup> ..             | 5 »      | Paris et Damas....                                | 25 »     |
| A. Jay.....                                 | 20 »     | Payraud.....                                      | 5 »      |
| J. Jonca.....                               | 5 »      | V <sup>te</sup> de Pelleport-Burète (1905-1906).. | 20 »     |
| Nath. Jonhston....                          | 25 »     | Matéo Petit.....                                  | 10 »     |
| Labadie et C <sup>ie</sup> ....             | 50 »     | H. Peyrelongue...                                 | 5 »      |
| Labourdette.....                            | 2 »      | M. Peyrelongue...                                 | 10 »     |
| Lafargue (Comptoir d'Escompte).....         | 50 »     | L. Preller.....                                   | 20 »     |
| Armand Lalande et C <sup>ie</sup> .....     | 25 »     | Jos. Prom.....                                    | 10 »     |
| A. Lançon.....                              | 20 »     | M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Prom.....         | 10 »     |
| Laparra.....                                | 5 »      | MM. Casimir Le Quellec.                           | 100 »    |
|   |          | de Rancourt.....                                  | 10 »     |
| A reporter.....                             | 1.832 50 | A reporter.....                                   | 2.587 50 |

|                                |          |   |                 |
|--------------------------------|----------|---|-----------------|
| <i>Report</i> .....            | 2,587 50 | <i>Report</i> .....                           | 2,767 »         |
| MM. de Ravel.....              | 10 »     | M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> A. Sorbé..... | 20 »            |
| Renous.....                    | 5 »      | MM. Octave Sorbé.....                         | 5 »             |
| Comtesse de Riche-             |          | Soubies.....                                  | 5 »             |
| mont (1905-1906)               | 40 »     | Soula, Trincaud-La-                           |                 |
| M <sup>me</sup> Riettmann..... | 5 »      | tour.....                                     | 10 »            |
| MM. H. Rödel.....              | 20 »     | M <sup>me</sup> Surget.....                   | 5 »             |
| Rödel et fils frères.          | 25 »     | Surveillance d'un                             |                 |
| Rodrigues fils.....            | 5 »      | libéré en 1905...                             | 5 »             |
| Salles.....                    | 5 »      | MM. Tastet et Lawton ..                       | 30 »            |
| Saignat.....                   | 5 »      | Teindas.....                                  | 20 »            |
| F. Samazeuilh.....             | 25 »     | Tessandier.....                               | 50 »            |
| Schröder, Schyler              |          | H. Tournon.....                               | 20 »            |
| et C <sup>ie</sup> .....       | 25 »     | Venot.....                                    | 2 »             |
| Segrestaa.....                 | 10 »     | M <sup>me</sup> Ch. Vieillard.....            | 10 »            |
| Société suisse de              |          |   |                 |
| bienfaisance ....              | 30 »     | TOTAL.....                                    | <u>2,949 50</u> |
| <i>A reporter</i> .....        | 2,767 50 |   |                 |

## PROFESSIONS

|                            |     |                                 |            |
|----------------------------|-----|---------------------------------|------------|
| Ajusteurs.....             | 2   | <i>Report</i> .....             | 201        |
| Artiste-acrobate.....      | 1   | Infirmiers.....                 | 11         |
| Arrimeur.....              | 1   | Instituteur.....                | 1          |
| Bouchers.....              | 2   | Jardiniers.....                 | 13         |
| Boulangers.....            | 24  | Journaliers.....                | 44         |
| Bourrelier.....            | 1   | Layetier.....                   | 1          |
| Charron.....               | 1   | Maçons, tailleurs de pierres... | 8          |
| Charpentiers.....          | 10  | Marbriers.....                  | 2          |
| Charretiers.....           | 9   | Marchands.....                  | 5          |
| Chaudronniers.....         | 2   | Maréchaux-ferrants.....         | 2          |
| Chauffeurs.....            | 8   | Marins.....                     | 30         |
| Charcutiers.....           | 2   | Marmitons-plongeurs.....        | 2          |
| Cochers.....               | 4   | Manœuvres.....                  | 58         |
| Coiffeurs.....             | 13  | Mécaniciens.....                | 10         |
| Clerc d'avoué.....         | 1   | Menuisiers.....                 | 13         |
| Colporteur.....            | 1   | Meunier.....                    | 1          |
| Commissionnaires.....      | 2   | Mouleurs.....                   | 2          |
| Cordonniers.....           | 17  | Papetier.....                   | 1          |
| Coupeur.....               | 1   | Paveur.....                     | 1          |
| Couvreurs.....             | 3   | Pâtissiers.....                 | 7          |
| Cuisiniers.....            | 11  | Peintres.....                   | 6          |
| Cultivateurs.....          | 23  | Selliers.....                   | 3          |
| Domestiques.....           | 4   | Serruriers.....                 | 4          |
| Droguiste.....             | 1   | Tanneur-mégissier.....          | 1          |
| Ebéniste.....              | 1   | Tapissier.....                  | 2          |
| Electricien.....           | 1   | Teinturiers.....                | 4          |
| Employés de commerce, de   |     | Terrassiers.....                | 13         |
| bureaux, commis et compta- |     | Tonnelliers.....                | 5          |
| bles.....                  | 30  | Tourneur.....                   | 1          |
| Etudiant.....              | 1   | Typographes.....                | 2          |
| Ferblantiers.....          | 2   | Vanniers.....                   | 2          |
| Fileur.....                | 1   | Verriers.....                   | 3          |
| Forgerons.....             | 3   | Vignerons.....                  | 4          |
| Garçons de café.....       | 4   | Voilier.....                    | 1          |
| Garçons d'hôtel.....       | 9   | Zingueur.....                   | 1          |
| Horlogers.....             | 2   | Sans professions.....           | 19         |
| Imprimeurs.....            | 3   |                                 |            |
| <i>A reporter</i> .....    | 201 | TOTAL.....                      | <u>484</u> |